



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité



LYCÉE POLYVALENT JULES FIL
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie
Boulevard Joliot-Curie
CS50076
11890 Carcassonne Cedex

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

réuni le jeudi 30 NOVEMBRE 2023

heure de début de séance : 18 heures 10

heure de fin de séance : 20 heures

	NOM Prénom	Qualité
Président de séance	Jean-Louis BECKER	PROVISEUR
Secrétaire de séance	Mathieu DAYET	ENSEIGNANT

Nombre de membres présents : 23

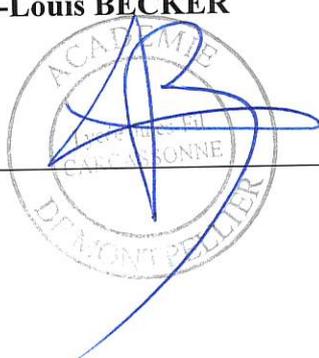
Quorum : 16

Le procès-verbal de la séance du précédent C.A. réuni le 09/11/2023

est approuvé [X]
est refusé []

Chapitre	Nature des questions traitées	Nbre de pages	Observations éventuelles de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
I	AFFAIRES FINANCIERES	4	
II			
III			
IV			
V			
VI			
VII			
VIII			
IX			
X			
XI	QUESTIONS DIVERSES	4	
	TOTAL	8	

le 05 décembre 2023

Signature du Président de séance	Signature du Secrétaire de séance
<p>Jean-Louis BECKER</p> 	<p>Mathieu DAYET</p> 



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 30/11/2023

sous la présidence de : Monsieur Jean-Louis BECKER

		Présents	Absents	Excusés
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION				
- Chef d'établissement : M. BECKER Jean-Louis		X		
- Adjoint : Mme MAANANE Kheira		X		
- Gestionnaire : M. ARNAL Joël		X		
- Conseiller Principal d'Education : Mme PASCAL		X		
- D.D.F.P.T. : M. AUDEBERT Stéphane		X		
PERSONNALITES				
- de la collectivité de rattachement : M. ANDRIEU Philippe M. COSTE Alain		X		X
- de la commune siège et éventuellement groupe de communes				X
- qualifiées			X	
			X	
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS				
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation				
1 – Mme VIALANEIX Myriam		X		
2 – M. DAYET Matthieu		X		
3 – M. GASPAROTTO Benoit		X		
4 - Mme BEZIAT Cécile		X		
5 – M. DENJEAN David		X		
6 – M. GHAOUTI Anthony		X		
7 – Mme CORRADIN Dominique		X		
- au titre des personnels A.T.O.S.S. :				
1 – M. BATIGNE Frédéric		X		
2 – M. BRIARD Jean-Marie		X		
3 – Mme BOLZE Catherine		X		
REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES				
-parents				
1 – Mme PEYRAUD Sabrina		X		
2 – M. PEREZ Philippe		X		
3 - Mme POCHODAJ Valérie		X		
4 – Mme CAMPANER Caroline		X		
5 – Mme ROOU Christine		X		
- élèves				
1 – M. GODEFROY Mateo		X		
2 – Mme MENKE Camille			X	
3 – M. SAINT-GERMAIN Ulysse			X	
4 - Mme VILLE-HERICHER Marylou			X	
5 – M. MALESYS Kilian		X		
MEMBRES CONSULTANTS				
Mme RUFFIE Béatrice				



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE POLYVALENT JULES FIL
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie
Boulevard Joliot-Curie
CS50076
11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 30/11/2023

- N° de séance : 3

Chapitre : I

Nature : AFFAIRES FINANCIERES

I – LES CREDITS GLOBALISES 2023 :

Le Conseil adopte la nouvelle répartition des crédits globalisés pour 2023.

Vote :

POUR : 23	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE POLYVALENT JULES FIL
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie
Boulevard Joliot-Curie
CS50076
11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Séance du* : 30/11/2023

- *N° de séance* : 3

Chapitre : I

Nature : *AFFAIRES FINANCIERES*

II – CLE DE REPARTITION DES DEPENSES ENTRE ALO ET SRH :

M Arnal intendant du Lycée, explique les nouvelles clés de répartition des charges de fonctionnement communes entre les services budgétaires ALO (Administration et logistique) et SRH (Restauration et hébergement), qui doivent être dorénavant pointées spécifiquement à la demande de la région en anticipation de l'arrivée de l'outil OPALE (outil de gestion comptable).

Le Conseil approuve ses nouvelles clés de répartition

Vote :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE POLYVALENT JULES FIL
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie
Boulevard Joliot-Curie
CS50076
11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Séance du* : 30/11/2023

- *N° de séance* : 3

Chapitre : I

Nature : *AFFAIRES FINANCIERES*

III - LE BUDGET 2024

M Arnal, donne des explications sur les prévisions des recettes et dépenses pour 2024. Voir rapport détaillé dans annexe (rapport sur le projet de budget 2024). Il est à noter que l'effectif des élèves est en hausse et passe de 1549 à 1642. Malgré la hausse de la dotation région (DAF), le montant par élève baisse de 340€ l'an dernier à 323€ en 2024. La dotation région n'est dorénavant plus indexée sur le nombre d'élèves, mais en faisant une moyenne des dépenses sur les 3 dernières années 2019/2021/2022 auxquelles sont retouchées les ressources propres et les subventions régionales (hors DAF)

Le Conseil approuve le budget primitif 2024

Vote :

POUR : 23	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Séance du* : 30/11/2023

- *N° de séance* : 3

Chapitre : I

Nature : **AFFAIRES FINANCIERES**

IV – VOYAGE SCIENCE PO A PARIS

Dans le cadre du partenariat du lycée Jules Fil avec Science Po Paris, Un voyage à Paris sur 2 jours est prévu pour 20 élèves de 1^{er} et Terminales SES. Ce partenariat avec Science PO est une vitrine qui rend attractif le lycée dans toute la région. Le Conseil valide l'organisation d'un voyage à Paris du 7 au 8 février 2024. Le financement se fera par la maison des lycéens à hauteur de 500 euros, du lycée à hauteur de 1000 euros et également une subvention de 2000 d'euros sera accordée par la région. Le reste à charge par élève sera de 50 €.

Le Conseil adopte le voyage à Paris.

Vote :

POUR : 23	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie
Boulevard Joliot-Curie
CS50076
11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Séance du* : 30/11/2023

- *N° de séance* : 3

Chapitre : XI

Nature : QUESTIONS DIVERSES

liste des représentants des personnels SNES-FSU, CGT et sympathisants

1. Pourrait-on connaître le nombre de toilettes disponibles dans le bâtiment E pour l'usage exclusif des personnels suite à la réfection de ceux-ci ? Il semblerait que des toilettes aient été fermés et non remplacés à la fin des travaux. C'est le cas par exemple au niveau du CDI et du 4^{ème} étage. Or ces toilettes sont nécessaires à nos collègues qui ne peuvent pas descendre au rez-de-chaussée pendant leurs heures de travail.

S'y ajoute une question posée par un représentant des élèves pour signaler qu'un certain nombre de Toilettes sont dégradées et que donc il y a peu de toilettes disponibles pour les élèves.

M Becker présente un plan des toilettes du bâtiment E (à tous les étages). Dans ce bâtiment, les toilettes sont en train d'être rénovés. Les anciens toilettes des bâtiments 2 et 4, qui étaient insalubres, ont été supprimées et le local a été transformé en un local de rangement pour l'agent chargé de l'entretien. Pour les toilettes qui existent, il est décidé :

Pour les étages 1^{er} et 3^{ème} : un toilette Fille d'un côté, l'autre côté pour les Garçons. Dans ces locaux, le toilette pour les personnes handicapées sera réservé à l'usage exclusif des personnels.

Pour les étages 2^{ème} et 4^{ème} : un toilette à usage exclusif des personnels.

Au rez-de-chaussée (qui n'est pas sur le plan) : 3 toilettes à l'usage des personnels et 1 toilette pour les personnes handicapées.

Concernant la dégradation des toilettes des élèves : bien que le lycée dispose de nombreuses caméras, comme il est interdit de mettre des caméras dans les secteurs des toilettes, il n'est pas possible d'identifier le petit groupe d'élèves, la minorité, qui dégrade régulièrement les toilettes. Il y a une grande lassitude des personnels qui sont chargés des réparations lorsqu'ils doivent réparer un bien qui a été dégradé alors qu'il venait d'être remis en service. M Becker et M Arnal précisent que les toilettes sont alors parfois fermées lorsqu'ils ont été dégradés : c'est arrivé au bâtiment I par exemple. Il a aussi été décidé de genrer les toilettes car il apparait que les toilettes des filles sont moins souvent dégradées que les toilettes des garçons.

Le représentant des élèves indique que sous le préau, les toilettes ne peuvent être utilisés car ils n'ont plus de loquet. Il précise aussi qu'il n'y a pas souvent du savon.

M Arnal indique que ce sont des réparations qui doivent être signalées.

M Denjean précise que les toilettes des ateliers refaits récemment sont déjà dégradés car le matériel utilisé n'est pas assez solide.

M Becker précise qu'effectivement, il demande que cela soit du matériel robuste, équivalent à ce qu'on trouve en milieu carcéral.

Une représentante des parents propose que les élèves volontaires s'organisent pour faire des rondes et vérifier la non dégradation des toilettes et essayent de convaincre tous les autres élèves de l'utilité de ne pas les dégrader.

Mme Ruffié interroge les représentants des élèves pour savoir s'ils ont des idées pour réussir à convaincre les élèves de l'importance de ne pas dégrader les toilettes.

Mme Bolze, infirmière, précise que depuis l'an dernier des distributeurs de tampons et serviettes hygiéniques gratuits ont été installés dans les toilettes des filles et qu'il n'y a pas de dégradation.

2. Les évaluations sur le harcèlement commandées par le Ministère ont été distribuées aux élèves : quelle sera l'exploitation de ces documents ? Y aura-t-il une communication envers les professeurs principaux ? Des actions sont-elles prévues suite à ces questionnaires ?

Ce sera une exploitation statistique anonyme. L'exploitation se fera dans le cadre du projet PHARE, qui est composé d'un certain nombre de collègues, piloté par Mme Jacquet et qu'il y aura des ambassadeurs élèves. La présentation des actions se fera conjointement avec le CESC et le CVL.

Les représentants des parents demandent si tous les élèves ont répondu au questionnaire.

Mme Ruffié explique qu'il a été décidé de respecter le choix des élèves qui refusaient d'y répondre. Tous les élèves ont eu la possibilité d'y répondre, certains, qui étaient en PFMP, ont eu accès à une version numérique via ENT/pronote. La passation des questionnaires s'est étalée sur plusieurs jours/semaines afin que les psy-EN, CPE, infirmiers puissent être disponibles pour accueillir les élèves qui en auraient besoin.

3. Les CHS doivent se réunir au moins une fois par trimestre dans les établissements disposant d'une SEP : pourrait-on connaître les dates du calendrier annuel pour l'établissement ?

M Becker précise que le CA est compétent sur ces questions et que donc il n'est pas prévu de réunir 3 fois par an le CHS, compte tenu du fait qu'il y a déjà beaucoup de réunions et qu'il n'y a pas « matière » à se réunir aussi souvent. Il y aura donc un CHS en fin d'année et si des questions ont besoin d'être traitées avant, à la demande des membres il pourra être amené à le réunir mais pour l'instant il n'y en a pas besoin.

4. Concernant la réforme de la voie professionnelle qui doit entrer en application à la rentrée 2024, avez-vous des informations officielles sur son organisation et en particulier sur le statut des enseignants « PLP » ?

M Becker et Mme Ruffié disent n'avoir aucune information sur le statut des PLP.

Pour ce qui concerne la réforme de la voie professionnelle, il n'y a pour l'instant aucun texte officiel qui a été publié. Un texte sera présenté le 14 décembre devant le CESC. Les éléments qui semblent se dessiner pour la classe de Terminale bac Pro : examens en mai, suivi d'une période soit de stage pour les élèves souhaitant entrer dans la voie professionnelle soit de renforcement pour entrer dans les études supérieures. En 1^{ère} année de CAP, 2nde bac pro, et 1^{ère} bac pro : renforcement des fondamentaux en groupe à effectifs réduits.

5. Pourrait-on connaître les missions (contenus et objectifs) correspondant à des missions du pacte ?

Actualisation pacte RCD à ce jour :

Nombre RCD 18h : 22 // Nombre RCD 9h : 0 // Nombre AED : 0 // Nombre missions : 28

Précision : 25 collègues ont un pacte RCD+un pacte Mission

Concernant les missions signées au lycée, les intitulés sont :

- 1) décrochage scolaire
- 2) lien établissement/entreprise (5 collègues)
- 3) projet pédagogique innovant : harcèlement, égalité Fille/Garçon, International
- 4) ambition
- 5) devoirs faits (pour les élèves de 3ème prépa pro) existaient avant le pacte
- 6) accompagnement pôle emploi (un collègue)
- 7) soutien scolaire (dont aussi étudiants BTS)

M Gasparotto, représentant des personnels, demande, par exemple, sur le lien établissement/entreprise s'il est possible d'avoir des précisions sur les missions prévues.

Mme Ruffié explique qu'il n'y a qu'un titre dans le logiciel de saisie de la mission du pacte et qu'il n'y a pas de détails de la mission à donner.

Les Délégués de parents

- 1) Lycée Professionnel : le poste d'enseignant SN est-il pourvu ? Le poste non remplacé en construction : un enseignant remplaçant a-t-il été trouvé ?

M Becker précise qu'il n'y a à ce jour toujours pas de remplaçant nommé. Mme Ruffié précise que des collègues ont pris en charge les classes de Terminales sur l'épreuve du chef d'œuvre en apportant une modification à l'EDT des élèves. Ainsi pour les classes à examen, les cours sont remplacés.

- 2) Concours Général des Lycées : Savez-vous si des élèves souhaitent s'inscrire ?

M Becker : oui à ce jour il y a 3 élèves inscrits.

- 3) Pouvez-vous nous donner le planning des épreuves de BAC blanc pour tous les niveaux de classes concernées ?

Mme Maanane répond qu'à ce jour le planning n'est pas encore finalisé mais qu'il est prévu dans l'année : 2 bacs blancs pour les épreuves de spécialité, 2 bacs blancs de philosophie, 2 bacs blancs en français (écrits) et un bac blanc pour l'oral de français, ainsi qu'une épreuve blanche pour le Grand Oral.

Les calendriers seront communiqués aux élèves quand ils auront été finalisés.

Question représentants UNI.E.S pour Jules Fil

Dans le cadre du partenariat pour les licences SARI, l'argent sera-t-il bien reversé pour les équipements des équipes de BTS comme cela avait été indiqué au début ?

M Becker répond que lors de la convention, la recette devait être de 2000€. Sur cette recette, il faut tout de même retenir les frais qui ont été liés à une formation qui s'est déroulée pendant les vacances scolaires d'hiver, qui a nécessité pour 12 stagiaires et 1 professeur de chauffer l'ensemble du bâtiment des ateliers (alors que la formation ne se déroulait que dans un seul atelier) puis les dépenses électriques.

La formation a eu plus de succès que prévu et la recette a été de 7200€ (puisque pour 8 stagiaires, il est

versé 2000€ puis 1300€ par stagiaire supplémentaire).

Compte-tenu de l'augmentation des coûts de l'énergie, et du fait que le lycée a payé sur ses fonds les formations de ces professeurs pour qu'ils puissent assurer ces formations, M Becker estime, en toute transparence, qu'il considère qu'une partie de l'argent de ces formations doit revenir au lycée. Il ajoute que les ateliers CRSA ont déjà bénéficié d'investissements importants, plus importants que d'autres formations (achat d'un robot à 13 224[€]).

M Becker et M Arnal ont donc décidé que sur toutes ces formations, il y aurait un forfait de 1000€ qui reviendrait au lycée, le reste serait reversé dans le budget pédagogique de la section concernée.

Une motion est présentée par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation.

Motion déposée par les représentants des personnels de la liste SNES-FSU, CGT et sympathisants

Par l'intermédiaire de ce vœu, nous souhaitons mettre en lumière les impossibilités liées aux annonces de M Attal, ministre de l'éducation, au mois de septembre.

Monsieur Attal a annoncé que les élèves de Seconde GT auraient, pendant que leurs camarades de 1^{ère} et Terminale passent les épreuves du bac, un stage d'observation en milieu professionnel, obligatoire, d'une durée de 2 semaines. Cette annonce semble pour nous ne pas prendre en compte bon nombre de réalités :

- 1) dans une ville comme Carcassonne, 3 lycées publics et 1 lycée privé enverront donc sur la même période de 15 jours tous les élèves de 2^{nde} en stage d'observation. Alors que depuis des années, les collèges de la ville étalent leur semaine de stage obligatoire, sur plusieurs périodes pour permettre à tous de trouver plus facilement un stage, en 2^{nde}, et pour une durée de 2 semaines, tous les élèves devront trouver une entreprise qui les accueillera. Rajoutons à cela, nos élèves de lycée professionnel qui ont parfois à cette période aussi des PFMP (période de formation en milieu professionnel). Cette contrainte forte (accueillir environ 1000 élèves en stage d'observation) sur un bassin d'emploi aussi réduit ne nous semble pas tenable.
- 2) envoyer des élèves en stage, demande de proposer un suivi... Qui seront alors les personnes chargées de ce suivi ? Rappelons que durant cette période, les épreuves écrites et orales du baccalauréat 2024 auront lieu et que tous les professeurs sont mobilisés pour des surveillances, correction d'épreuves écrites, passation d'épreuves orales ou jury. A toutes ces missions devront-ils ajouter en plus le suivi des élèves de 2^{nde} ? Cela semble en tous les cas difficilement réalisable...

Enfin, le Ministre dit réfléchir à une évaluation du suivi de ce stage « au début de l'année de la classe de 1^{ère} ». Nous sommes à un peu plus de 6 mois et le flou règne. Nous demandons que soit abandonnée pour l'année 2024, la mise en place de ce stage obligatoire car les conditions ne sont pas réunies pour qu'il puisse se dérouler dans des conditions satisfaisantes, et va générer du stress en raison de l'impréparation préalable et nous demandons qu'une véritable discussion ait lieu avec les acteurs de terrain pour réfléchir à des propositions pertinentes.